



### L'organisation

« La Renversante » est une course en duo conçue et organisée par l'association « Bougez En Bièvre-Est » - B.B.E - 58 impasse du Tilleul 38690 COLOMBE.

Tout participant prenant part à cette épreuve, est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions. Le présent règlement s'applique à tout participant à l'événement et fait partie intégrante des conditions générales de vente.

### Lieu

« La Renversante » se déroulera sur la commune de Colombe en Isère. Le départ et l'arrivée se feront à l'espace sportif Mélina Robert-Michon : 131, chemin neuf 38690 Colombe.

### Inscription

L'inscription aux différentes courses se fait en ligne, à partir du site [www.la-renversante.fr](http://www.la-renversante.fr)

- Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'épreuve à l'adresse [www.la-renversante.fr](http://www.la-renversante.fr)
- L'inscription de dernière minute sera possible le jour de l'événement dans la limite des places disponibles et la dotation pour les coureurs se fera dans la limite des stocks.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de participants.

Il est obligatoire de courir en équipe :

- Une équipe est composée de 2 coureurs (l'équipe peut être mixte).
- Pour inscrire une équipe : Il vous suffit au moment de votre inscription de mettre le nom de l'équipe à laquelle vous êtes rattachés et ceci peut se modifier à tout moment. Vous pouvez changer de coéquipier jusqu'à la clôture des inscriptions.
- Les coureurs faisant parti d'une même équipe seront obligés de courir dans la même vague de départ.
- Vous pouvez modifier votre équipe et votre nom d'équipe jusqu'au 23 octobre 2022 à 23h59 par mail à [contact@la-renversante.fr](mailto:contact@la-renversante.fr).

### Retrait des dossards

Vous pourrez retirer votre dossard :

- Le jour J, au minimum 1h avant le départ, ouvert à partir de 8h00 sur le village de départ.
- La veille de l'événement à l'espace sportif Mélina Robert-Michon de 16h00 à 18h30.

## Catégories

- « La Renversante duo loco » environ 10 km, en duo, à partir de 16 ans.
- « La Renversante duo » environ 5 km, en duo, à partir de 12 ans.
- « La Renversante kid » environ 3 km, en duo : 2 enfants de 8 à 11 ans ou 1 enfant de 8 à 11 ans et 1 adulte.
- « La Renversante bout'chou » environ 1 km, en duo, un adulte/un enfant de 3 à 7 ans.
- « La Renversante mini obstacles » inscriptions sur place, parcours avec petits obstacles pour les enfants de 3 à 7 ans.
- « La Ren'marchante » environ 6 km, à partir de 6 ans.

La date de naissance au jour de l'événement est prise en compte.

## Participation

Pour valider son inscription, les participants mineurs doivent fournir obligatoirement **une autorisation parentale** pour les 1 km duo, 3 km solo, 5 km duo et 11 km duo.

Aucune personne ne pourra prendre le départ sans avoir présenté ces documents, et ne pourra être remboursé de son inscription.

- Pour les 1 km, les enfants seront en duo avec un adulte.
- Pour les 3 km, si les duos sont composés d'enfants, il est conseillé et autorisé aux parents d'accompagner les enfants tout au long du parcours.

## Identification des participants

Chaque participant(e) est muni(e) d'un dossard qu'il fixera où bon lui semble, mais de manière visible. Toutes les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

## Tenue

Il est conseillé de venir en tenue de sport mais vous pouvez tout à fait venir déguisé, avec une bonne paire de chaussures de sport. Collant, short, cuissard, survêtement (des vêtements qui ne craignent pas d'être salis ou déchirés). Le port de gants est conseillé.

Les chaussures à pointes sont prohibées. Le port de bijoux, piercings, montres, téléphones portables est vivement déconseillé, afin d'éviter de les perdre ou de vous blesser sur le parcours.

Les caméras sportives sont autorisées, mais chaque participant s'engage à être responsable de ses affaires.

Vous avez le droit de courir torse nu, mais l'organisation décline toutes responsabilités des diverses « égratignures » que cela pourrait causer.

Vous pouvez vous déguiser et toutes fantaisies sont les bienvenues, à condition que cela n'entrave pas la progression des participants, et ne présente pas un risque quelconque pour ces derniers.

Il est également conseillé de prévoir des vêtements de rechange.

Sauf contre-indications sanitaires : Un vestiaire sera mis à votre disposition pour vous changer, des toilettes et des douches seront à votre disposition après la course. Une consigne surveillée pour les participants sera mise à votre disposition.

## Domages matériels

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol, bris ou pertes des biens personnels (tenues, montres, cardio,...) des participants pendant la course.

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs équipements. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

## L'épreuve

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site [www.la-renversante.fr](http://www.la-renversante.fr)

« La Renversante » consiste à effectuer un parcours de course en duo, attachés à l'aide de liens élastiques.

Cette dernière sera divisée en 5 courses et un parcours enfant :

- « La Renversante duo loco » : environ 10 km en duo
- « La Renversante duo » : environ 5 km en duo
- « La Renversante kid » : environ 3 km en duo
- « La Renversante bout'chou » : environ 1 km en duo
- « La Ren'marchante » environ 6 km en solo

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des flèches, barrières, rubalises et banderoles...

Ces derniers devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents tout au long de la course.

Les parcours ne seront dévoilés que le jour même, néanmoins en nous suivant notre site internet et notre page Facebook vous pourrez voir certains indices quelques jours avant les autres.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques sur les distances suivantes, 1, 3, 6 et 5 et 10 km, à courir et/ou marcher. Le participant engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident lors de la réalisation du parcours.

## Ravitaillement

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants uniquement et selon les parcours. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

## Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les champs traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur le parcours, des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. L'ensemble des participants ne devra pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Il est également rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.

## Sanctions

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou membre de l'organisation entraînera la mise hors course : (aucune réclamation ne sera possible)

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours, des bénévoles ou du matériel,
- Comportement dangereux, agressif ou anti-sportif,
- Franchissement dangereux des obstacles,
- Abandon des déchets sur le parcours.

## Abandon

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit alors se manifester auprès du responsable de l'obstacle le plus proche et terminera le parcours à pied.

## Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités des secours mobiles. Sur avis médical,

l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### Résultats et récompenses

- Chaque participant aura un souvenir de cet événement.
- Chaque enfant finissant son parcours aura une récompense (pour le 1 km duo et le 3 km duo)
- La course n'est pas chronométrée, il n'y aura pas d'affichage officiel.

### Assurances

#### Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande à [contact@la-renversante.fr](mailto:contact@la-renversante.fr)

Assurance individuelle accident : Nous recommandons à tous les participants de souscrire à une assurance (facultative) garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de la course et sur son parcours qu'il en soit responsable ou non.

### Annulation / changement

La course ne sera pas annulée en cas de mauvais temps.

Cependant, jusqu'au 9 octobre 2022 à 23h59 l'équipe d'organisation se laisse le droit d'annuler la compétition pour tout motif indépendant de sa volonté où présentant des caractères de force majeure. Dans ce cas, un remboursement à 50% des frais d'inscription sera réalisé. Toutefois, l'association pourra proposer en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du dossard diminué des frais de dossier et des frais bancaires en fonction des frais engagés à la date de l'annulation.

En cas de désistement de la part d'un concurrent 50 % des frais d'inscription seront remboursés jusqu'au 3 octobre 2022 sur raison médicale uniquement et avec présentation d'un certificat médical. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, même pour raison médicale.

Toutefois, il sera possible de céder votre dossard à une autre personne répondant aux conditions d'inscriptions sous réserve de nous avoir informé par mail : [contact@la-renversante.fr](mailto:contact@la-renversante.fr) ou d'avoir un mail écrit attestant que vous acceptiez que votre remplaçant puisse courir à votre place, sous votre nom.

L'organisateur se réserve également le droit de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement.

En cas de non-respect du règlement, aucun remboursement ne sera effectué.

### Droit à l'image

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les photos de l'évènement seront disponibles quelques jours après la course, sur le site et notre page Facebook.

Vos photos et vidéos pourront être envoyées à notre adresse, et nous les traiterons et publierons sur notre site.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

### CNIL

B.B.E s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par B.B.E pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres de B.B.E uniquement. Les destinataires des données sont : l'organisateur. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion de l'organisateur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « Bougez en Bièvre Est », 58 impasse du Tilleul 38690 COLOMBE.

### Litiges/Réclamations

Toute réclamation née à l'occasion de l'évènement devra être faite par écrit à l'organisation dans un délai de cinq jours. Passé ce délai, toute déclaration ne pourra pas être prise en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout désaccord ou litige n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant les tribunaux compétents de Grenoble.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.